

## F06

## CAVITES SOUTERRAINES A CHAUVE-SOURIS

### Espèces visées :

Chauve-souris :

Grand Rhinolophe (1304)

Petit Rhinolophe (1303)

Grand Murin (3124)

Murin à oreilles échancrées (1321)

Murin de Bechstein (1323)

Barbastelle (1308)

Minioptère de Schreibers (1310)



### Enjeux:

*Eviter la disparition et la destruction des colonies d'hibernation et de reproduction de chauves-souris présentes dans les cavités souterraines des « Chaudrolles ». Ce site, constitué d'anciennes carrières de pierres héberge en période d'hibernation et de reproduction, 12 des 23 espèces présentes dans la région Poitou-Charentes. La préservation de ce site majeur au niveau de la région pour les chauves-souris, est prioritaire.*

### ENGAGEMENTS :

#### Je m'engage à :

1. **Respecter la tranquillité du site :** m'abstenir de toute intrusion dans les gîtes connus en période sensible, sauf avis contraire de la structure animatrice (sur sollicitation écrite) :
  - période d'hibernation : du 1<sup>er</sup> novembre au 15 mars.
  - période de reproduction : du 15 mai au 15 août.

Point de contrôle : absence d'intrusion non autorisée dans les gîtes connus durant ces périodes.
2. **En cas de fermeture visant à limiter l'accès d'une cavité, à privilégier la pose d'une grille** ouverte dans sa partie supérieure ou à large maillage afin de continuer à permettre la libre circulation des chauves-souris.  

Point de contrôle : contrôle sur place de la non-obturation de l'entrée des cavités souterraines (grillage, barrières ...), et du type de grille posée le cas échéant.
3. **Ne pas modifier les caractéristiques principales de la cavité** (entrées, salles...) ainsi que les conditions d'utilisation du site, qui seraient de nature à modifier la température ou l'hygrométrie (éclairage permanent, obstruction de puits, stockage de produits chimiques, dépôt sauvage ...).  

Point de contrôle : contrôle sur place de l'absence de modification des caractéristiques de la cavité au regard de l'état initial.
4. **Signaler au préalable, à l'animateur Natura 2000, tous travaux ou activités envisagées** afin qu'il puisse donner son avis, définir avec le gestionnaire les modalités d'intervention, et proposer d'éventuelles alternatives compatibles avec la présence de colonies de chauves-souris.  

Point de contrôle : absence de travaux sans signalement à l'animateur.

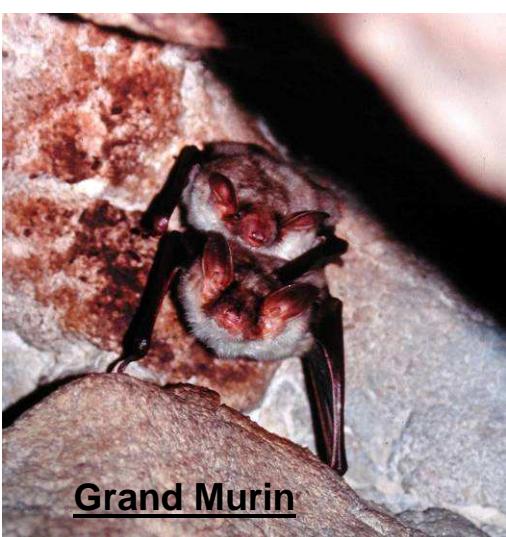
### RECOMMANDATIONS :

1. Informer toute personne susceptible de rentrer dans les cavités souterraines, de la présence d'espèces sensibles, de la fragilité du site et des précautions à prendre.
2. Maintenir le caractère naturel de la végétation au-dessus et aux alentours de la cavité (boisements, pelouses, haies, arbres creux...), favorisant l'environnement immédiat des chauves-souris et notamment les sites de chasse.
3. Ne pas autoriser l'accès de tiers dans les cavités souterraines en périodes sensibles, sans avis préalable de l'animateur Natura 2000.

**Murin de Bechstein**



**Murin  
à oreilles échancrées**



**Grand Murin**



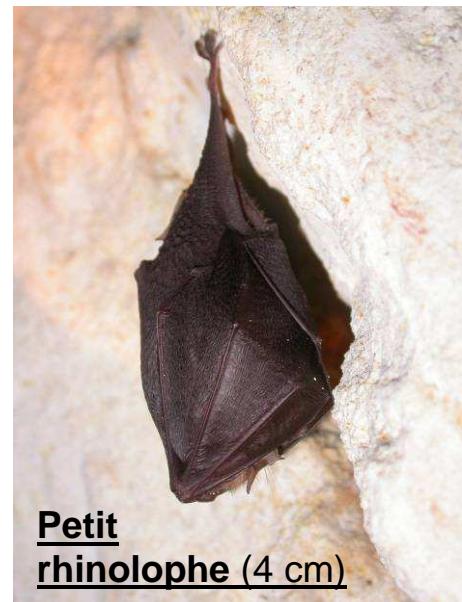
**Barbastelle**



**Minioptère  
de Schreibers**



**Grand  
rhinolophe  
(7 cm)**



**Petit  
rhinolophe (4 cm)**